

CERTIFICAT « QUALIOPI » délivré à

Nom ou raison sociale : **AUTO-ECOLE DU PARC LAUREHA**.....
Numéro d'enregistrement au répertoire SIREN : **328986997**.....
N° d'agrément de l'établissement principal : **E0209400910**.....
N° de déclaration d'activité : **11941039394**.....
Adresse : **8, AVENUE ANATOLE FRANCE**.....
Code postal : **94600**..... Ville : **CHOISY-LE-ROI**.....
Autres établissements (rattachés au numéro de SIREN) labellisé(s) et concerné(s) par la certification Qualiopi. :

Raison sociale	N° d'agrément	Enseigne	Adresse

Catégorie d'action concernée par la présente certification :

action de formation mentionnée au 1^{er} alinéa de l'article L. 6313-1 du code du travail.

Nom de l'instance de labellisation : ministère chargé de la sécurité routière

Référence au programme de certification : guide du référentiel national qualité

Suite aux audits effectués dans le cadre des actions de formation à la conduite des véhicules terrestres à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière, le présent certificat est délivré à l'établissement susmentionné, et ce, conformément aux critères énoncés dans le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, en application de l'article L. 6316-1 du code du travail.

Ce présent certificat est valide du 04/02/25 au 04/02/28 sous réserve du respect des critères de qualité et des modalités d'audit mentionnés à l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label ».

Son périmètre est restreint et concerne l'enseignement de la conduite.

Ce certificat doit faire l'objet d'un affichage dans les locaux et sur le site internet.

En cas de réclamation, adresser le formulaire disponible sur le site www.securite-routiere.gouv.fr à l'adresse : *indiquer l'adresse fonctionnelle du service* et à signalement-label-dsr@interieur.gouv.fr

Fait à Choisy-le-Roi, le 11 FFV 2025

Le préfet de département
ou son représentant

(cachet du service)

Le Délégué à l'Éducation Routière
du Val-de-Marne

Roger XIMENES